

LA VIE ECONOMIQUE

- [Chômage : nouveau bond spectaculaire en avril](#)
- [Hausse du chômage : la droite charge le gouvernement](#)
- [Bercy prévoit en interne une croissance de 0,4 % au printemps](#)
- [Pour la Cour des comptes, l'État dépense toujours trop](#)
- [Une éventuelle cagnotte du gouvernement attire l'attention](#)
- [Dialogue social : les cinq mesures qui fâchent](#)
- [Les députés votent en première lecture la création de la prime d'activité](#)
- [L'Assemblée enterre le CV anonyme](#)
- [Le montant de la bourse au mérite divisé par deux pour les bacheliers 2015](#)
- [L'assurance-vie séduit toujours plus d'épargnants](#)
- [Emploi dans les TPE-PME : Valls rejette l'idée d'un CDI assoupli](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [L'État finance toujours plus la sécurité sociale](#)
- [La protection sociale en France représente un tiers du PIB](#)
- [Fraude aux allocs : le « datamining », arme de détection massive](#)

FISCALITE

- [Fin du secret bancaire suisse pour les résidents de l'Union européenne](#)
- [Affaire Kerviel : les députés lorgnent la ristourne fiscale de la Société générale](#)
- [Thomas Thévenoud visé par une plainte pour fraude fiscale](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [L'Inde dit se contenter de 36 Rafale, l'avion de Dassault est trop cher](#)
- [Les immatriculations de voitures neuves en baisse de 4,0 % en mai](#)
- [Travail du dimanche : Darty crie à l'injustice](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Pierre Gattaz s'oppose aux parachutes dorés... dans certains cas](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Chômage : nouveau bond spectaculaire en avril

Le 01/06/15, le ministère du Travail a communiqué les chiffres du chômage pour le mois d'avril 2015. **En catégorie A** (demandeurs d'emploi sans activité), le nombre d'inscrits a augmenté de 26 200. **Toutes catégories confondues** (A, B et C, ces deux dernières regroupant les demandeurs d'emploi ayant travaillé en partie dans le mois), on atteint le chiffre de 54 100. C'est la troisième hausse mensuelle. On n'avait pas connu une telle progression depuis septembre 2014. Pour la progression globale (catégories A, B, C), il faut remonter à septembre 2013 pour trouver des chiffres aussi mauvais. **Toutes les catégories sont touchées** : femmes, hommes, jeunes, seniors, chômeurs de longue durée (ils sont désormais 2,5 millions inscrits depuis plus d'un an). **La situation des jeunes** est particulièrement préoccupante car, malgré le déploiement des contrats aidés et la priorité affichée par le gouvernement de lutter contre le chômage des jeunes, ils sont aujourd'hui 546 600 moins de 25 ans à être inscrits à Pôle Emploi - il faut remonter à mi-2013 pour retrouver un tel chiffre. **Autre grave sujet d'inquiétude** : tous les motifs de sortie de Pôle Emploi sont en recul ; ceux d'entrée en forte augmentation (licenciements, fins de CDD, etc.). **Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A en France métropolitaine** : 3 536 000. **Le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues, et en intégrant l'Outre-mer** : 5,6 millions. **François Rebsamen, ministre du Travail** : « *La croissance économique enregistrée au premier trimestre (+ 0,6 %), dynamisée par la montée en charge du pacte de responsabilité et de solidarité, a été plus forte que la moyenne de la zone euro. Il faut toutefois un délai de plusieurs mois avant que la reprise de l'activité ne se traduise par des embauches* ». Avant de préciser que le gouvernement allait débloquer de nouveaux emplois aidés et orienter des chômeurs vers des formations. **M. Rebsamen** : « *Cette politique sera intensifiée d'abord avec un renfort de 100 000 contrats aidés supplémentaires par rapport à la loi de Finances initiale, ensuite avec 60 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en formation selon l'engagement pris avec les présidents de conseils régionaux* ». **Le gouvernement** : « *L'enjeu des prochains mois est d'accompagner le retour à la croissance en levant les freins au recrutement qui subsistent* ». C'est effectivement le sujet des rencontres qui ont lieu actuellement entre le premier ministre, Manuel Valls, et les partenaires sociaux, « *pour préparer des mesures en faveur des TPE et PME, qui concentrent 70 % de l'emploi salarié* ».

http://www.lesechos.fr/economie-france/social/021102687106-le-chomage-a-explose-en-avril-1124212.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20150602-%5BProv_%5D-1413980%402

→ Dares Indicateurs, juin 2015, numéro 039 (20 pages) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-LJ23SM.pdf>

(Sources : www.lesechos.fr du 01/06/2015, Derek Perrotte, <http://travail-emploi.gouv.fr>)

[Retour au sommaire](#)

● Hausse du chômage : la droite charge le gouvernement

Les réactions politiques à droite face aux mauvais chiffres du chômage.

→ **Éric Woerth, député Les Républicains** : « *L'échec de la majorité à relancer l'emploi en France est de plus en plus grand [...] Personne ne pourra se contenter d'une simple baisse quelques mois avant l'élection présidentielle de 2017. [...] Le chômage augmente bien plus vite depuis mai 2012 que lors du quinquennat précédent, alors même que tous nos voisins européens profitent à la fois de retour de la croissance et des effets bénéfiques des réformes* ».

→ **Valérie Pécresse, députée Les Républicains** : « *100 000 contrats aidés, ce n'est qu'un pansement sur une blessure qui nécessiterait un vrai traitement. [...] La loi Rebsamen serait la bonne loi pour relever les seuils sociaux, changer le contrat de travail pour le rendre plus souple, le compte pénibilité crée encore de la surcharge administrative, tout cela empêche les chefs d'entreprise d'embaucher et les PME de grandir* ».

→ **Philippe Vigier, président du groupe UDI à l'Assemblée nationale** : « *Tout se passe comme si le chômage était désormais réduit à un vulgaire enjeu politicien pour François Hollande, pour qui seul compte maintenant 2017. [...] En refusant, aujourd'hui, toute discussion sur la mise en œuvre d'un contrat de travail assoupli pour favoriser l'emploi dans*

les PME afin de préserver sa majorité d'éventuelles divisions, Manuel Valls commet une faute impardonnable et donne la preuve concrète de la volonté d'inaction du président de la République ».

→ **Nicolas Dupont-Aignan, député et président de Debout la France** : « La hausse spectaculaire en avril des chiffres du chômage est un camouflet cinglant pour le gouvernement socialiste. [...] Notre pays devrait s'inspirer de certains pays comme la Grande-Bretagne, qui a retrouvé le chemin de la croissance grâce à une politique monétaire plus souple et une baisse des charges sur les entreprises. [...] Le gouvernement tente d'enrayer cette hausse du chômage à coup d'emplois aidés, qui ne sont que des rustines coûteuses et contre-productives ».

[http://www.lepoint.fr/economie/hausse-du-chomage-la-droite-charge-le-gouvernement-01-06-2015-1932823_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150602](http://www.lepoint.fr/economie/hausse-du-chomage-la-droite-charge-le-gouvernement-01-06-2015-1932823_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150602)

(Source : www.lepoint.fr du 01/06/2015, source AFP)

● **Bercy prévoit en interne une croissance de 0,4 % au printemps**

D'après Le Journal du Dimanche, le 26/05/15, une note interne du ministère des Finances prévoit une croissance de 0,4 % au deuxième trimestre 2015. Un tassement par rapport au premier trimestre, où la croissance avait été de 0,6 %. Sur l'année, la hausse du produit intérieur brut (PIB) pourrait atteindre 1,2 %, voire 1,3 %, « *sauf forte remontée du pétrole et des taux d'intérêt à la rentrée* ». **Michel Sapin**, ministre des Finances, a estimé pour sa part, le 20/05/15, « *parfaitement possible* » que l'Hexagone parvienne à une croissance de 1,5 % à la fin 2015. Il a cependant tenu à préciser qu'il n'y avait « *aucune raison de réviser officiellement* » l'hypothèse de 1 % initialement avancée par le gouvernement, et sur laquelle ce dernier a bâti son budget annuel pour 2015.

[http://www.latribune.fr/economie/france/bercy-prevoit-une-croissance-de-0-4-au-printemps-479064.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20150527](http://www.latribune.fr/economie/france/bercy-prevoit-une-croissance-de-0-4-au-printemps-479064.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20150527)

(Source : www.latribune.fr du 27/05/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Pour la Cour des comptes, l'État dépense toujours trop**

Le 27/05/15, la **Cour des comptes** a publié son rapport sur le budget de l'Etat en 2014. **Plusieurs constats importants : 01)-** La baisse du déficit de l'Etat, amorcée en 2010, « *a été interrompue* » en 2014. En cause : une hausse de 10,7 milliards d'euros par rapport à 2013. A 86,5 milliards d'euros, il est plus de « *deux fois supérieur à celui d'avant la crise* » (38,4 milliards d'euros en 2007). Selon la Cour, les dépenses exceptionnelles, en particulier le deuxième PIA (programme d'investissement d'avenir), ne « *suffisent pas à expliquer l'aggravation du déficit budgétaire* ». Autres points ayant pesé sur le déficit : une croissance et une inflation plus faibles que prévues. La dette de la France, elle, a poursuivi sa hausse « *à un rythme soutenu* » de 71 milliards d'euros. Elle est passée de 1 457 milliards d'euros fin 2013 à 1 528 milliards d'euros fin 2014. Toutefois, la faiblesse des taux d'intérêt a entraîné une baisse de la charge de la dette qui, à 43,2 milliards d'euros, est inférieure de 1,7 milliard d'euros par rapport à 2013. **02)-** Les recettes sont en baisse. Elles sont inférieures de 9 milliards d'euros aux prévisions. A 274,3 milliards d'euros, les recettes fiscales nettes sont inférieures de 10 milliards d'euros aux prévisions initiales. Deux raisons : a)- La croissance, plus faible que prévue ; b)- « *Une hypothèse initiale d'élasticité des recettes fiscales à la croissance du PIB qui manquait de prudence* ». Concernant les recettes venant des entreprises, le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) a coûté 6,5 milliards d'euros (le gouvernement avait anticipé un coût de 9,8 milliards d'euros). Concernant les particuliers, le geste fiscal pour les ménages les plus modestes a coûté 1,3 milliard d'euros. La Cour note cependant que les contribuables ont subi des hausses d'impôt : La baisse du plafonnement du quotient familial et la suppression de l'exonération de la contribution de l'employeur à la complémentaire santé (2 milliards), la suppression de l'exonération des majorations de pension pour charges de famille (1,2 milliard), la hausse de la TVA (4,9 milliards). **La Cour des comptes** : « *[Ce qui] soulève, comme en 2013, bien qu'à un degré moindre, la question de la qualité et de la sincérité des évaluations des recettes fiscales* ». **03)-** Bien que le gouvernement affirme que les dépenses ont baissé de 3,3 milliards d'euros, la Cour estime, elle, qu'elles ont juste été stabilisées, « *mais en utilisant*

des artifices, alors que la charge de la dette a diminué de 1,7 milliard ». Si l'on exclut la charge de la dette et les pensions, elles ont progressé de 850 millions. C'est le cas des dépenses de personnel (+ 1 %). **La Cour des comptes** : « [Par ailleurs] comme les années précédentes, [ces dépenses ont été contenues par des annulations de crédits en cours des années (des coups de rabots)] plus que par des économies pérennes et structurelles ». **Didier Migaud**, premier président de la Cour des comptes : « Pour tenir les engagements, il faudrait aller au-delà d'une stabilité nette de la dépense ». Les opérations militaires à l'extérieur (Opex) ont, elles, coûté beaucoup plus cher que prévu : 1,18 milliard, alors que le budget prévu à l'origine était de 450 millions d'euros. Il devrait en être de même en 2015, le budget attribué étant toujours fixé à 450 millions d'euros. La Cour précise enfin que les budgets de certains dispositifs ont été sous-évalués. Lesquels ? L'hébergement d'urgence, les aides personnelles au logement, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation temporaire d'attente, l'aide médicale d'Etat et le RSA.

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/decryptage/2015/05/27/29002-20150527ARTFIG00112-pour-la-cour-des-comptes-l-etat-depense-toujours-trop.php>

→ **Cour des comptes, Le budget de l'Etat en 2014, résultats et gestion** :

<https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Le-budget-de-l-Etat-en-2014-resultats-et-gestion>

(Sources : www.lefigaro.fr du 27/05/2015, Cyrille Pluyette, www.ccomptes.fr)

[Retour au sommaire](#)

● Une éventuelle cagnotte du gouvernement attire l'attention

Le gouvernement a été mis en garde, le 13/05/15 par la Commission européenne (CE) et le 19/05/15 par le FMI (fonds monétaire international). **L'objet de cette mise en garde ?** L'utilisation de rentrées fiscales supplémentaires grâce à la croissance. La CE comme le FMI ont prévenu Paris que toute rentrée fiscale supplémentaire devait être consacrée à la réduction du déficit et non à de nouvelles dépenses. Faisant allusion à la décision de M. Jospin, en 1999, qui avait profité d'un surcroît de recettes pour baisser les impôts, **M. Sapin**, ministre des Finances, a déclaré : « *Nous ne referons pas le coup de la cagnotte et je l'ai dit au FMI* ». Concernant la déclaration du président de la république, François Hollande, faite à Carcassonne le 19/05/15, annonçant que « *le temps d'une forme de redistribution* » était venu, **M. Sapin** a ajouté : « *Il s'agit de la baisse annoncée des impôts, qui ne sera perceptible qu'en septembre, et une hausse du pouvoir d'achat grâce à l'espoir d'une reprise de l'emploi* ». Ce qui signifie que, si redistribution il doit y avoir, elle sera dû aux fruits de la croissance et « *non le résultat d'une action volontariste du gouvernement* ». **La Tribune** précise néanmoins que M. Sapin n'excluait pas une réduction d'impôts à l'approche de l'élection présidentielle de 2017.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/une-eventuelle-cagnotte-du-gouvernement-attire-l-attention_1683091.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 26/05/2015, Corinne Lhaïk)

[Retour au sommaire](#)

● Dialogue social : les cinq mesures qui fâchent

Un point sur le projet de loi relatif au dialogue social. Un projet qui divise les acteurs de la vie politique et syndicale.

01)- Les commissions paritaires régionales. Qu'est-ce que c'est ? Le fait que les salariés des TPE (très petites entreprises, moins de 11 salariés) seront désormais représentés. Pour cela, seront créées des commissions paritaires régionales interprofessionnelles. **Qui les composent ?** Dix membres syndicaux, dix patronaux. **Quel est leur rôle ?** Conseiller, informer, concilier. Les membres des commissions auront accès aux locaux des entreprises. Or, une enquête Ifop, pour L'Express, révèle que 65 % des patrons de TPE jugent ces commissions inutiles. **Emmanuel Cohardy**, patron d'une entreprise de Soissons, cité par Le Figaro : « *Dans les TPE, le patron vit en symbiose avec ses équipes. Ses salariés sont des collègues, sans notion de hiérarchie. Il travaille au milieu d'eux, a ses enfants dans la même école et fait ses courses au même supermarché. [...] Pourquoi, dès lors, vouloir interposer un médiateur, entre moi et mon salarié, alors que le dialogue social existe et se passe bien ?* ». 93 % des patrons de TPE sondés estiment que la qualité du dialogue social dans leur entreprise est bonne.

02)- Le rassemblement des instances représentatives des salariés. Qu'est-ce que c'est ? La possibilité, désormais, pour les patrons d'entreprise de 50 à 300 salariés de fusionner toutes les instances représentatives du personnel (délégation du personnel, comité d'entreprise, CHS-CT) en une seule, la délégation unique du personnel (DUP). Certains syndicats (CGT, FO) et partis politiques (Front de gauche) considèrent qu'il s'agit d'un « *recul notable* ». **La CGT :** « *Les conditions de travail, la prévention des risques professionnels sont malmenées. Le CHSCT voit ses capacités d'intervention sur ces sujets affaiblies. L'aspiration des salariés à mieux travailler est proprement ignorée* ».

03)- L'élargissement de la prime d'activité. Qu'est-ce que c'est ? Le remplacement de la prime pour l'emploi (PPE) et de la part activité du RSA (revenu de solidarité active). **Quand sera-t-elle mise en place ?** Le 01/01/2016. **Qui en seront les bénéficiaires ?** Les salariés touchant jusqu'à 1 400 euros par mois, les étudiants et apprentis touchant, pendant au moins trois mois, 0,78 % du Smic (900 euros par mois). D'après Le Parisien, 150 000 étudiants et apprentis rempliraient les conditions pour toucher cette prime. Or, les organisations syndicales étudiantes avaient demandé l'extension de la prime à tous les 18-25 ans en formation. Dans une lettre à M. Hollande, **les organisations étudiantes** expliquaient : « *Les exclure de la prime d'activité ou leur en limiter l'accès à des conditions de ressources déconnectées de la réalité de la vie étudiante aujourd'hui (900 euros de revenus mensuels sont évoqués) nous semble discriminatoire* ».

04)- L'allègement des outils permettant de mesurer l'égalité professionnelle hommes-femmes. Le projet de loi prévoit la suppression du rapport annuel de situation comparée, obligatoire dans les entreprises de plus de 300 salariés depuis 1983. **Le but de ce rapport ?** Faire un bilan de la situation professionnelle des femmes et des hommes dans une entreprise. Le gouvernement précise toutefois que ses éléments seront repris dans une base de données et partagés avec les représentants du personnel. Les associations féministes voient là un retour en arrière. Elles considèrent que ne sera plus applicable la pénalité instaurée en 2012, qui a pour but de sanctionner les entreprises de plus de 50 salariés qui ne respectent pas leurs obligations en matière d'égalité salariale, et qui peut monter jusqu'à 1 % de la masse salariale de l'entreprise. Certains élus locaux, comme **Cécile Duflot**, critiquent la base de données : « *[Quant à la base de données générale qui reprendrait les éléments de l'ex-rapport, elle rend invisible] les inégalités fondées sur le sexe, [et prive] d'un outil indispensable* ».

05)- La suppression du CV anonyme. Le projet de loi entend remplacer le CV anonyme par 18 recommandations pour lutter contre les discriminations et une liste d'indicateurs à inscrire dans le bilan social de l'entreprise, ainsi que la transparence des procédures de recrutement. Les associations anti-discriminations considèrent qu'il s'agit d'une « *trahison vis-à-vis des promesses de M. Hollande* », plus particulièrement de la vingt-cinquième promesse dans laquelle le président, alors candidat, précisait : « *Pour lutter contre les discriminations, nous généraliserons les CV anonymes, sans nom ni photo* ». Pour rappel, si le CV anonyme avait été rendu obligatoire, la mesure n'avait jamais été appliquée, faute de parution du décret. Du côté du patronat, les principaux syndicats (Medef, UPA, CGPME) contestent les mesures de substitution. Pour eux, il y a là « *une approche très à charge pour l'entreprise* » et plusieurs des mesures listées sont « *contraignantes, voire très contraignantes* ».

Suite à tout cela, **M. Rebsamen**, ministre du Travail, a déclaré au journal Le Monde que le gouvernement était prêt à avoir recours à l'article 49.3. S'il devait en arriver là, le gouvernement devrait attendre l'ouverture de la session extraordinaire du Parlement, en juillet. **Pourquoi ?** Parce qu'ayant déjà utilisé le 49.3 lors du vote de la loi Macron, il ne peut y avoir recours une nouvelle fois lors d'une session ordinaire du Parlement.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20150526.OBS9632/dialogue-social-les-cinq-mesures-qui-fachent.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150527_NLNOACTU17H- -dialogue-social-les-cinq-mesures-qui-fachent#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20150527](http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20150526.OBS9632/dialogue-social-les-cinq-mesures-qui-fachent.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150527_NLNOACTU17H- -dialogue-social-les-cinq-mesures-qui-fachent#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20150527)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 27/05/2015, Juliette Pousson)

[Retour au sommaire](#)

● Les députés votent en première lecture la création de la prime d'activité

Dans la nuit du 28 au 29/05/15, les députés ont voté, en première lecture, la création de la prime d'activité, destinée à remplacer la PPE (prime pour l'emploi) et le volet activité du RSA (revenu de solidarité active).

http://www.lemonde.fr/emploi/article/2015/05/29/les-deputes-votent-la-creation-de-la-prime-d-activite_4643111_1698637.html

(Source : www.lemonde.fr du 29/05/2015, avec AFP)

● L'Assemblée enterre le CV anonyme

Dans la nuit du 28 au 29/05/15, les députés ont voté la suppression du caractère obligatoire du CV anonyme pour les entreprises de plus de 50 salariés. Cette mesure avait été instaurée par une loi de 2006, loi jamais appliquée puisque le décret d'application n'était jamais paru. Le Conseil d'Etat avait d'ailleurs rappelé le gouvernement à l'ordre, le sommant de corriger cette anomalie.

http://www.liberation.fr/societe/2015/05/29/l-assemblee-enterre-le-cv-anonyme_1318747?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

(Source : www.liberation.fr du 29/05/2015, AFP)

● Le montant de la bourse au mérite divisé par deux pour les bacheliers 2015

Le 28/05/15, est paru au Journal officiel un décret réduisant de moitié le montant de la bourse au mérite (qui avait été supprimée avant d'être rétablie en février 2015). La prime est donc ramenée de 1 800 euros à 900 euros. **Les premiers impactés** : les bacheliers 2015.

Réactions ? Antoine Vermorel, de l'association "Touche pas à ma bourse, je la mérite" : « *[C'est une] demi-mesure budgétaire prise en catimini, qui prive les étudiants qui en ont le plus besoin de près de 100 euros par mois. [...] Nous allons informer toutes les personnes qui suivaient notre combat et avaient signé nos pétitions, et surtout essayer de garder le dialogue avec le ministère* ». **Olivier Vial, président de l'UNI**, dénonce, lui, la « *mesquinerie du gouvernement* ».

<http://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/le-montant-de-la-bourse-au-merite-divise-par-deux-pour-les-bacheliers-2015-15543/>

(Source : <http://etudiant.lefigaro.fr> du 28/05/2015, AFP agence, Aude Bariéty)

● L'assurance-vie séduit toujours plus d'épargnants

L'assurance-vie s'affirme désormais comme le placement préféré des Français, au détriment du Livret A. L'association française de l'assurance (AFA) indique que les dépôts d'avril 2015 ont été supérieurs aux retraits de 2,3 milliards d'euros (+ 27 % par rapport à avril 2014). Sur les quatre premiers mois de l'année 2015, l'assurance-vie a récolté 8,8 milliards d'euros. Fin avril 2015, au total, 1 558,7 milliards d'euros étaient déposés sur ce type de contrats. L'épargne réglementée (Livret A, Livret de développement durable), elle, périclité. Le Livret A, avec une rémunération de 1 % (rémunération qui pourrait encore baisser à l'été) est particulièrement touché. Au total, depuis le début de l'année, l'épargne réglementée a enregistré une décollecte nette de 2 milliards d'euros.

<http://www.lefigaro.fr/placement/2015/05/28/05006-20150528ARTFIG00099-l-assurance-vie-seduit-toujours-plus-d-epargnants.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 28/05/2015, Hayat Gazzane)

[Retour au sommaire](#)

● Emploi dans les TPE-PME : Valls rejette l'idée d'un CDI assoupli

Le 01/06/15, le premier ministre, **Manuel Valls**, qui consultait les partenaires sociaux pour favoriser le recrutement dans les TPE et PME, a rejeté l'idée d'un CDI assoupli. **Laurent Berger**, secrétaire général de la CFDT : « *Le premier ministre a dit qu'on ne toucherait pas au contrat de travail et c'est une satisfaction pour la CFDT. [...] Ce serait un non-sens de réduire les droits des travailleurs, parce qu'on leur ferait peser la responsabilité de la non-reprise en termes d'emploi* ». **Philippe Martinez**, secrétaire général de la CGT : « *[C'est] plutôt une bonne nouvelle malgré les pressions du Medef* ». **François Asselin**, de la CGPME a fait part de sa « *déception* » : « *Mais, pour l'instant, nous en sommes au moment où nous faisons des échanges techniques, la question n'a pas été écartée complètement* ».

M. Asselin s'est exprimé ensuite sur les CDD : « *Aujourd'hui, un CDD ne peut être renouvelé qu'une seule fois dans la période légale, nous appelons à ce qu'il soit renouvelé au moins trois fois. Peut-être que, là-dessus, on pourrait avancer* ». Et sur le plafonnement des indemnités prud'homales versées aux salariés injustement licenciés : « *Nous sentons que, là-dessus, il y a une vraie volonté d'avancer* ». M. Valls s'est, en effet, montré ouvert à ce plafonnement, ont déclaré plusieurs participants. M. Berger a estimé qu'un barème à titre indicatif était « *intéressant* ». **M. Berger** : « *[Il semble] très difficile à mettre en place [un plafonnement obligatoire, Ndlr] parce que ce n'est pas, de notre point de vue, constitutionnel* ». **M. Martinez** : « *Pas d'accord pour plafonner les indemnités. [...] C'est d'abord une mesure qui va favoriser les grands groupes [qui] sont souvent confrontés à des recours juridiques [...] pour des plans dits sociaux qui ne sont pas respectés* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/emploi-dans-les-tpe-pme-valls-consulte-lundi-syndicats-et-patronat-01-06-2015-1932657_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150602](http://www.lepoint.fr/economie/emploi-dans-les-tpe-pme-valls-consulte-lundi-syndicats-et-patronat-01-06-2015-1932657_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150602)

(Source : www.lepoint.fr du 02/06/2015, source AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● L'État finance toujours plus la sécurité sociale

Selon le rapport de la Cour des comptes sur le budget 2014 de l'Etat (cf. notre article "Pour la Cour des comptes, l'Etat dépense toujours trop"), ce derniers ne maîtriserait pas suffisamment les versements effectués au bénéfice de la Sécurité sociale. Le budget de l'Etat pour la Sécurité sociale a ainsi augmenté, en 2014, de 722,8 millions d'euros (+ près de 3 % par rapport à 2013). **Les raisons ? Le Figaro** : « *Le budget de l'État finance des prestations sociales servies par les organismes de sécurité sociale - allocation aux adultes handicapés, aides au logement, revenu de solidarité active (RSA) -, et des mesures d'exonération de cotisations sociales en faveur de zones géographiques et de publics particuliers. Il verse, en outre, des subventions à des régimes spéciaux de retraite* ». L'augmentation de 722,8 millions d'euros a pour cause, d'après la Cour des comptes, le « *dynamisme des dépenses d'intervention au titre notamment du RSA* ». Pour ce poste, la Cour remarque que les versements de l'Etat sont passés de 370 millions d'euros en 2013 à 968,4 millions en 2014, soit une augmentation de plus de 2,5 fois. **Le Figaro** : « *Les 598,4 millions d'euros en plus en 2014 pour le RSA représentent plus de 80 % des dépenses en plus* ». La Cour précise aussi qu'en 2014 l'Etat a recouvré 56,1 milliards d'euros d'impôts et taxes pour le financement de la Sécu (contre 51,8 milliards d'euros en 2013). Dans le même temps, sa dette à l'égard de la Sécurité sociale a augmenté, passant de 249,05 millions d'euros fin 2013 à 367,70 millions d'euros fin 2014 (source : état semestriel arrêté au 31/12/14). La Cour pointe deux insuffisances de financement : 01)- Celle des dispositifs de prestations sociales financées par l'Etat : 407,1 millions d'euros en 2014 (contre 305,9 millions d'euros en 2013) ; 02)- Celle des dispositifs d'exonérations ciblées de cotisations sociales compensées par le budget de l'Etat : une insuffisance de financement, elle, aggravée à hauteur de 322,3 millions d'euros en 2014, contre 59,7 millions d'euros en 2013. **Le Figaro** : « *Ces insuffisances de financement sont pour partie compensées par des excédents de financement liés aux exonérations compensées par des recettes fiscales (créance de 144,1 millions d'euros) et aux dispositifs résiduels (créance de 133,1 millions d'euros au 31 décembre 2014)* ». La situation nette des relations financières entre l'Etat et la Sécurité sociale n'a cessé de se dégrader depuis 2010 : la créance de l'Etat était de 244 millions d'euros en 2012, de 249 millions d'euros en 2013, de 368 millions d'euros en 2014. **La Cour des comptes** : « *La dette de l'Etat de 368 millions d'euros à l'égard de la Sécurité sociale constitue un report supplémentaire de charges sur 2015* ».

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/dessous-chiffres/2015/05/27/29006-20150527ARTFIG00125-l-etat-finance-toujours-plus-la-securite-sociale.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 27/05/2015, Marie Théobald)

[Retour au sommaire](#)

● La protection sociale en France représente un tiers du PIB

D'après le rapport annuel que vient de publier la Drees (direction de la recherche, des études, de l'évaluation des statistiques), les dépenses de protection sociale en 2013 représentent 33,8 % du PIB (produit intérieur brut), soit 715 milliards d'euros. **Viva.Presse** :

« Malgré plusieurs années marquées par une faible croissance du produit intérieur brut (PIB), entre 0,2 % et 0,7 % en volume, la réduction du déficit de la protection sociale se poursuit, sous l'effet d'une dynamique modérée des dépenses ». Le déficit de la Sécurité sociale est, en 2013, de 7,9 milliards d'euros. Il est trois fois inférieur au 21,9 milliards record de 2010. En 2012, il était de 11,6 milliards d'euros. **Comment expliquer cette réduction ?** Les recettes de la protection sociale sont en augmentation de 3,0 %, alors que les dépenses, elles, progressent de 2,4 %. Ont contribué, en grande partie, à soutenir la croissance des recettes, le relèvement des taux de cotisations retraite et la réforme des règles d'exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires intervenus courant 2012.

<http://www.viva.presse.fr/la-protection-sociale-en-france-represente-un-tiers-du-pib-170789>

(Source : www.viva.presse.fr du 27/05/2015, Anne-Marie Thomazeau)

● **Fraude aux allocs : le « datamining », arme de détection massive**

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ne cesse d'améliorer sa détection des fraudes. La preuve à travers les chiffres communiqués, en augmentation constante : en 2011, 11 700 fraudes avaient été détectées ; en 2013, 20 937 ; en 2014, 32 000 (+ 56 % par rapport à 2013). Qu'on ne s'y trompe pas, il s'agit bien d'amélioration des processus de détection de la fraude, et non d'augmentation de la fraude, précise **la Cnaf** : « *Entre 2013 et 2014, la fraude n'a pas augmenté, c'est l'amélioration continue de la détection qui explique la hausse du nombre qualifié de fraudes* ». Parmi les moyens déployés, **le datamining**. **Qu'est-ce que c'est ?** « *Un système de recoupage et de mutualisation de données de milliers d'allocataires. Cette technique vise à cibler des dossiers à contrôler en cherchant des corrélations avec des comportements "à risques"* ». **Daniel Lenoir**, directeur de la Cnaf, insiste : « *Nous ne dressons pas le profil type du fraudeur. Avec le datamining, nous ne tirons pas de conclusions, ce serait tuer l'outil ! Nous cherchons simplement à prévoir* ». **Bernard Tapie**, directeur des statistiques de la Cnaf : « *On récupère une centaine de variables - le niveau de revenu, la composition familiale, le comportement de l'allocataire à l'encontre de la Cnaf - puis on réalise une modélisation pour effectuer des contrôles ciblés* ». **Deux objectifs : 01)-** Eviter les idées reçues en se concentrant sur l'approche scientifique ; **02)-** Eviter l'écueil de l'obsolescence du modèle. A ce sujet, **M. Lenoir** : « *Il faut faire évoluer le modèle, désormais une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 7 000 allocataires, sélectionnés de façon aléatoire* ». De plus, la Cnaf travaille en collaboration plus étroite avec ses partenaires : elle peut ainsi exploiter les données de Pôle Emploi, celles du Répertoire national commun de la protection sociale ou celles du fisc. Les résultats sont là, d'autant plus que le coût de la lutte reste très relatif : les salariés chargés de la lutte contre la fraude représentent moins de 2 % des employés de la Cnaf. **M. Lenoir** : « *Les coûts informatiques restent faibles* ». D'après **le bilan des fraudes 2013** : « *En 2012, 110 millions d'euros de régularisations financières ont été effectuées, contre 41 millions d'euros l'année précédant la mise en œuvre du datamining* ».

http://www.liberation.fr/societe/2015/06/01/fraude-aux-allocs-le-datamining-arme-de-detection-massive-1320806?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

(Source : www.liberation.fr du 01/06/2015, Hélène Sergent)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● **Fin du secret bancaire suisse pour les résidents de l'Union européenne**

Le 27/05/15, la Confédération helvétique a signé un accord avec l'Union européenne (UE). Dans cet accord, la Suisse s'engage à un échange automatique des informations sur les revenus des résidents de l'UE possédant des comptes bancaires chez elle. Date d'effet ? Le 01/01/2016. C'est donc la fin officielle du secret bancaire suisse pour les résidents de l'UE. La Commission européenne a expliqué que, chaque année, les Etats membres de l'UE recevraient les noms, adresses, numéros d'identification fiscale et dates de naissance de leurs résidents ayant des comptes en Suisse. S'ajouteront d'autres informations sur les actifs financiers et le solde des comptes. **Pierre Moscovici**, commissaire européen en charge de la Fiscalité, signataire de l'accord, le 27/05/15 : « *Il s'agit d'un nouveau coup porté aux fraudeurs du fisc et d'un pas supplémentaire vers une fiscalité plus juste en Europe. [...]*

L'Union a montré la voie à suivre pour l'échange automatique d'informations, dans l'espoir que ses partenaires internationaux lui emboîteraient le pas ». Des pourparlers sont en cours pour parvenir à la signature de tels accords avec Andorre, le Lichtenstein, San-Marin et Monaco. Ces négociations devraient aboutir avant la fin de l'année.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/fin-du-secret-bancaire-suisse-pour-les-residents-de-l-union-europeenne-479126.html>

(Source : www.latribune.fr du 27/05/2015)

● **Affaire Kerviel : les députés lorgnent la ristourne fiscale de la Société générale**

Le témoignage de la commissaire de police qui était en charge de l'enquête, Nathalie Le Roy, a relancé l'affaire Kerviel, en jetant un doute quant à l'absence de responsabilité de la Société Générale. La perspective d'un procès en révision fait remonter à la surface un point, pas forcément très connu, mais qui apparaît comme important aux députés. Il s'agit de la déduction fiscale de 1,7 milliard d'euros dont a bénéficié la banque et qui pourraient être restitués par la justice à l'Etat. La Société Générale avait bénéficié de cette déduction au titre des pertes provoquées par Jérôme Kerviel. Seulement, pour bénéficier de cette déduction, il faut que la perte financière frauduleuse ait été commise à l'insu des dirigeants, « *et que les dirigeants n'aient pas été, directement ou indirectement, à l'origine de la perte en cause* ». Or, il s'avère que Mme Le Roy a déclaré que, selon les conclusions de son enquête, elle avait « *la certitude que la hiérarchie de Jérôme Kerviel ne pouvait ignorer les positions prises par ce dernier* ». Le 27/05/15, une demi-douzaine de parlementaires, de tous partis, ont donc demandé au ministère de la Justice qu'il déclenche, comme il en a le droit, une révision du procès.

<http://www.latribune.fr/economie/france/affaire-kerviel-les-deputes-lorgnent-la-ristourne-fiscale-de-la-societe-generale-479307.html>

(Source : www.latribune.fr du 25/05/2015, Mathias Thépot)

● **Thomas Thévenoud visé par une plainte pour fraude fiscale**

L'ancien secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, **Thomas Thévenoud**, qui avait été nommé le 26/08/2014 et forcé de démissionner neuf jours plus tard pour non paiement de ses impôts, fait l'objet d'une plainte pour fraude fiscale. La plainte a été déposée par Bercy. Pour **M. Thévenoud**, il y a « *une volonté manifeste d'acharnement* » dans cette plainte : « *Il y a deux poids deux mesures : au moment où on régularise en catimini des milliers de comptes cachés à l'étranger, on poursuit quelqu'un comme moi qui n'a jamais eu de comptes à l'étranger ni de revenus cachés. [...] L'administration fiscale connaissait tous mes revenus ainsi que ceux de ma femme. [...] Je ne comprends pas. Sur le passé, tout a été régularisé, j'ai payé chaque année les pénalités de retard et sans aucun passe-droit. [...] Je me défendrai* ».

[http://www.lepoint.fr/justice/thomas-thevenoud-poursuivi-pour-fraude-fiscale-01-06-2015-1932626_2386.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150601](http://www.lepoint.fr/justice/thomas-thevenoud-poursuivi-pour-fraude-fiscale-01-06-2015-1932626_2386.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150601)

(Source : www.lepoint.fr du 01/06/2015)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **L'Inde dit se contenter de 36 Rafale, l'avion de Dassault est trop cher**

Le 31/05/15, Manohar Parrikar, ministre indien de la Défense, a déclaré que son pays n'achèterait que 36 avions Rafale. **M. Parrikar** : « *[Les précédents projets gouvernementaux indiens d'acquérir 126 Rafale de la firme Dassault se sont révélés] économiquement non viables, et pas nécessaires. [...] Nous n'en achèterons pas d'autres, [...] seulement les 36. [...] J'aimerais moi aussi avoir une BMW et une Mercedes, mais je ne les ai pas parce que je ne peux pas me le permettre. Premièrement je ne peux pas me le permettre, et deuxièmement je n'en ai pas besoin* ». Montant estimé du contrat pour les 36 avions : 5 milliards d'euros.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150531.CHA6381/l-inde-se-contentera-de-36-rafale-l-avion-de-dassault-est-trop-cher.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20150531_NLCHATOPSWE_-l-inde-se-contentera-de-36-rafale-l-avion-de-dassault-est-trop-cher#xtor=EPR-127-\[NLTOPSWE\]-20150531](http://www.challenges.fr/entreprise/20150531.CHA6381/l-inde-se-contentera-de-36-rafale-l-avion-de-dassault-est-trop-cher.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20150531_NLCHATOPSWE_-l-inde-se-contentera-de-36-rafale-l-avion-de-dassault-est-trop-cher#xtor=EPR-127-[NLTOPSWE]-20150531)

(Source : www.challenges.fr du 31/05/2015, avec AFP)

● Les immatriculations de voitures neuves en baisse de 4,0 % en mai

Le 01/06/15, le CCFA (comité des constructeurs français d'automobiles) a indiqué que les immatriculations de voitures particulières neuves avaient baissé de 4 % en mai, après une légère progression en avril (+ 2,3 %). Sur les cinq premiers mois de l'année 2015, le marché français des voitures particulières neuves est en hausse de 3,8 % en données brutes. Le marché des voitures particulières d'occasion est, lui, estimé en mai 2015 à 402 676 unités (- 5,4 % par rapport à mai 2014).

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150601.CHA6390/les-immatriculations-de-voitures-neuves-ont-recule-de-4-0-en-mai.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150601_NLCHAACTU10H- -les-immatriculations-de-voitures-neuves-en-baisse-de-4-0-en-mai#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150601](http://www.challenges.fr/entreprise/20150601.CHA6390/les-immatriculations-de-voitures-neuves-ont-recule-de-4-0-en-mai.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150601_NLCHAACTU10H- -les-immatriculations-de-voitures-neuves-en-baisse-de-4-0-en-mai#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150601)

(Source : www.challenges.fr du 01/06/2015, avec AFP)

● Travail du dimanche : Darty crie à l'injustice

Concernant le travail le dimanche, le secteur de l'électroménager n'aura pas de dérogation sectorielle. Darty s'insurge, d'autant que l'enseigne a signé un accord majoritaire avec les représentants syndicaux. Selon l'entreprise, il y a plus de volontaires que de postes proposés le dimanche. Explication : ce jour-là, les salariés sont payés double. Si les entreprises d'électroménager devaient fermer le dimanche, 449 emplois seraient menacés chez Darty, 223 chez Boulanger.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150601.CHA6416/travail-du-dimanche-darty-crie-a-l-injustice.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150602_NLCHAACTU10H- -travail-du-dimanche-darty-crie-a-l-injustice#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150602](http://www.challenges.fr/entreprise/20150601.CHA6416/travail-du-dimanche-darty-crie-a-l-injustice.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150602_NLCHAACTU10H- -travail-du-dimanche-darty-crie-a-l-injustice#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150602)

(Source : www.challenges.fr du 02/06/2015, Kira Mitrofanoff)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Pierre Gattaz s'oppose aux parachutes dorés... dans certains cas

Le 31/05/15, **Pierre Gattaz**, président du Medef, s'est exprimé sur les parachutes dorés, jugeant qu'il « *ne devait pas y avoir* » de parachutes dorés « *lorsqu'il n'y a pas de résultats* » justifiant le paiement d'une telle prime de départ d'un dirigeant d'entreprise : « *Je pense que ce n'est pas normal. Des rémunérations sont liées à une réussite, à des responsabilités, à une prise de risque, à des résultats. Lorsqu'il n'y a pas de résultats, il ne devrait pas y avoir de bonus, bien évidemment* ». **M. Gattaz** a aussi parlé du pacte de responsabilité, soutenant qu'il n'avait « *jamais promis un million d'emplois au président Hollande face au pacte de responsabilité* ». **M. Gattaz** : « *On a estimé le pacte de responsabilité, les 40 milliards de baisse, à 200 000 emplois à cinq ans, peut-être* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150531.CHA6379/pierre-gattaz-s-oppose-aux-parachutes-dores.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150531_NLCHATOPSWE- -pierre-gattaz-s-oppose-aux-parachutes-dores-dans-certains-cas#xtor=EPR-127-\[NLTopsWE\]-20150531](http://www.challenges.fr/entreprise/20150531.CHA6379/pierre-gattaz-s-oppose-aux-parachutes-dores.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150531_NLCHATOPSWE- -pierre-gattaz-s-oppose-aux-parachutes-dores-dans-certains-cas#xtor=EPR-127-[NLTopsWE]-20150531)

(Source : www.challenges.fr du 31/05/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr